

SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.

Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion 25 avril 2023

Courriers :

Priay Fc : demande de rencontre S. à 8 D1 du 20 mai au mercredi 26 avril. (pas reçu accord du club adverse).

Ain Sud Foot : rencontre U15 F du 29 avril à **15h30** (plateau U7 et rencontres U13 à 13h30).

Rencontre S. à 8 D1 du 18 mars (report J1) **Plaine de l'Ain Us – Priay Fc** reprogrammée **le 30 avril à 13h00**.

Rencontre S. à 11 D1 du 2 avril **Attignat As – Misérieux Trévoux As** reprogrammée **le 29 avril (à voir horaire)**.

Rencontre S. à 8 D2 **Bettant Js – Belley Cs** reprogrammée **le 14 mai à 15h00**.

Rencontre S. à 8 D2 **Jassans Frans Foot – Ambronay St Jean Vx** du 11 mars ne sera pas reprogrammée.

Décision commission sportive Féminine et Règlement. Score 0-3

Rencontre S. à 8 D1 **Plaine de l'Ain Us – Thoissey Esvs.** du 4 mars report annulé, pas reprogrammée.

Décision commission sportive Féminine et Règlement. Score 0-3

Rappel pour toutes modifications de rencontre - date, horaire - l'accord du club adverse est obligatoire, utiliser footclubs ou le document en ligne sur le site du district.

Le Président,
Jacques CONTET